



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le jeudi 13 Novembre, le conseil municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan convoqué le 7 Novembre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de membres présents : **21**
Nombre de votants : **23**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Bernard BARAUD, Laurent COCHELIN, Raymond CAILLETON, Alain CHAUFFIER, Sylvie BRUMELOT, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Martine PEDROLA, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Sandrine DOOLAEGHE, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Bruno PAROLDO, Stéphane BARILLOT, Véronique GUIGNE, Pierrick CLEMENT, Katia GABILLIER, Cécile DRAUNET, Aurélie LAURENT.

Absents excusés : Thierry ALLEAU, Katia MAITRE.

Procurations : Thierry ALLEAU à Bernard BARAUD, Katia MAITRE à Brigitte COMPETISSA.

Secrétaires : Bruno PAROLDO, Olivier POIRAUD.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 16 OCTOBRE 2014

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 16 Octobre dernier qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil du 16 octobre.

CONSULTATIONS

Plusieurs consultations ont été lancées par courrier le 9 Octobre dernier pour :

- Le remplacement des huisseries de la Trésorerie
- La peinture des volets de la Trésorerie
- Les travaux de couverture-zinguerie et isolation de la Trésorerie
- Le remplacement du revêtement de sol de l'ancienne salle de judo
- Le remplacement des radiateurs gaz de la Maison pour tous

Les réponses à ces consultations ont été demandées au plus tard le 4 Novembre.

1 – remplacement des huisseries de la Trésorerie

Nature des travaux : remplacement par des menuiseries alu d'ouvertures anciennes en rez de chaussée, remplacement de fenêtres de l'étage (11 unités) et dépose de 5 volets pour peinture avec option remplacement volets par volets bois	
Ets BATIMAN	14 070.34 € ttc 17 574.95 € ttc option comprise
SARL AMUSSAT	18 008.40 € ttc 21 403.56 € ttc option comprise
SARL BEAUDOUIN	14 328.42 € ttc 16 235.82 € ttc option comprise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à passer commande auprès de l'entreprise BEAUDOUIN pour un montant de 16 235.82 € ttc comprenant le remplacement des volets existants par des volets bois. La dépense sera imputée en section d'investissement – opération 098 – bâtiments communaux – article 21318.

2 – peinture des volets existants de la Trésorerie

Nature des travaux : En cas de non remplacement des volets, peinture des volets métalliques ; option peinture de nouveau volets en bois	
Entreprise BRUNET	1 491.36 € ttc (VM) ou 1 290.60 € ttc (VB)
Entreprise RAYNAUD	3 357.00 € ttc (VM) ou 2 208.00 € ttc (VB)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à passer commande auprès de l'entreprise BRUNET pour un montant de 1 290.60 € ttc (peinture des volets en bois). La dépense sera imputée en section d'investissement – opération 098 – bâtiments communaux – article 21318.

3 – couverture – zinguerie et isolation de la Trésorerie

Nature des travaux : réfection de la couverture et de la zinguerie et isolation du plafond de l'étage	
Ets CAGEFERCO	25 938.18 € ttc
Entreprise POIRAUDEAU	27 272.32 € ttc
SARL GUERRY	Pas de réponse
SARL RMB	Pas de réponse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à passer commande auprès de l'entreprise CAGEFERCO pour un montant de 25 938.18 € ttc. La dépense sera imputée en section d'investissement – opération 098 – bâtiments communaux – article 21318.

4 – Remplacement du revêtement de sol de l'ancienne salle de Judo

Nature des travaux : réfection du revêtement de sol de l'ancienne salle de Judo - options : Gerflor sport B (idem salle de sport) ou gerflor Taralay	
Peinture Chauraisienne	Pas de réponse
Daunay Rimbault	Pas de réponse
Sarl GUINOT	11 219.63 € TTC OU 9 208.19 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à passer commande auprès de l'entreprise GUINOT pour la pose d'un revêtement GERFLOR SPORT B pour un montant maximum de 11 219.63 € TTC, la surface de pose pouvant être réduite. La dépense sera imputée en section d'investissement – opération 098 – bâtiments communaux – article 21318.

5 – Remplacement de radiateurs gaz à la Maison pour Tous

Nature des travaux : remplacement des 24 radiateurs du club des aînés, de la petite cuisine, du secours catholique, du local SEP et de la salle d'attente, de 3 bureaux, du local couture, du local musique, de la salle Jean Monnet, du local des Bout'chou, du local Judo et de la peinture option réparation (reconditionnement) de 14 radiateurs et changement des 10 autres	
SARL BONNEAU	42 868.34 € ttc option 18 519.07 € ttc
Entreprise VEILLAT	46 749.44 € ttc option 19 823.36 € ttc

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à passer commande auprès de l'entreprise BONNEAU pour la réparation de 14 radiateurs et le remplacement de 10 radiateurs pour un montant de 18 519.07 € ttc. La dépense sera imputée en section d'investissement – opération 098 – bâtiments communaux – article 21318.

6 – remplacement des radiateurs ADMR

Nature des travaux : remplacement des radiateurs (4/5)	
SARL BONNEAU	7 058.99 € ttc
Entreprise VEILLAT	7 691.04 € ttc

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à passer commande auprès de l'entreprise BONNEAU pour un montant de 7 058.99 € ttc. La dépense sera imputée en section d'investissement – opération 098 – bâtiments communaux – article 21318.

ADHESION 2014 CAUE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'un renouvellement de l'adhésion au CAUE pour l'année 2014. Le montant de la cotisation est de 500.00 €. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

SUBVENTION ADMR

L'association locale ADMR propose aux familles des aides dans les domaines de :

- L'assistance au domicile de familles en cas de difficultés
- Le maintien de l'autonomie des personnes à domicile
- L'assistance dans la vie quotidienne (entretien de la maison et du linge)
- La téléassistance à domicile et mobile (système FILIEN)
- La santé (soins d'hygiène au retour de l'hôpital)

10 871 heures ont été réalisées en 2013 au service des Frontenaysiens.

L'ADMR demande à la commune de lui accorder une subvention de 1.00 € par habitant afin de lui permettre de se constituer des fonds propres destinés à l'action sociale auprès des familles et des personnes handicapées de moins de 60 ans résidant dans la commune.

3 143.00 € avaient été versés en 2013.

La population officielle établie par l'INSEE au 01.01.2014 est de 3 046 habitants.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A LA FEDERATION DES AVEUGLES DE France

Deux terrains sis « les Paillardis » et « l'Ardille » (secteur de Clairias), cadastrés AD 106 (11 572 m²) et AE 66 (53 900 m²) sont proposés à la vente par la Fédération des aveugles de France.

La valeur vénale de ces terrains est estimée à 3 500.00 € par la service des Domaines. Il s'agit d'un prix maximum.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre l'achat de ces terrains.

CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

La commune de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Deux-Sèvres. Ce contrat garantit les risques financiers découlant des obligations statutaires à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité de maladies et d'accidents imputables ou non au service...

Le contrat actuel du centre de gestion arrive à terme le 31 décembre 2015. Compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion, il est proposé de participer à la procédure d'appel public à la concurrence.

Si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion, les conditions obtenues ne convenaient pas à la commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat.

Le nouveau contrat résultant de la consultation aura les caractéristiques suivantes :

- Durée : du 01.01.2016 au 31.12.2019
- Régime du contrat : contrat de capitalisation (tous les évènements ayant débuté pendant le contrat continuent à être pris en charge par l'assureur après le terme du contrat).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC DE LA CAN

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées du 3 novembre 2014 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce rapport porte sur :

- L'évaluation des dé-transferts au 1er janvier 2015 liés aux retours de compétences territorialisées sur le territoire de Plaine de Courance (Beauvoir-sur-Niort, Belleville, Boisserolles, Brulain, Fors, La Foye Monjault, Granzay-Gript, Juscorps, Marigny, Prahecq, Prissé la Charrière, Saint-Etienne la Cigogne, Saint-Martin de Bernegoue, Saint-Romans des Champs et Saint-Symphorien) pour un montant global de 2 103 195 €.
- Les régularisations des transferts de charges au 1er janvier 2014, liées aux charges transférées et aux restitutions pour la Commune de Germond-Rouvre pour un montant de 37 496 € pour la seule année 2014, le contingent SDIS étant exceptionnellement pris en charge par la CAN, et pour un montant de 45 411 € à compter de 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 3 novembre 2014.

Laurent COCHELIN demande pourquoi, la CAN prend en charge les frais du SDIS ? Madame le Maire lui répond que les communes nouvellement intégrées à la CAN ne disposent pas de CPI.

Ont voté pour : 7

Contre : 1

Abstention : 15.

SUBVENTION 2014 AU CENTRE SOCIO CULTUREL DU MARAIS POUR L'ESPACE EMPLOI

Une subvention de 2 000 € avait été attribuée au titre de l'exercice 2013. Madame le Maire propose au conseil municipal de reconduire cette subvention pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX NUITS ROMANES

La commune doit se positionner avant le 28 Novembre prochain pour une éventuelle candidature aux « Nuits Romanes » 2015. Les spectacles, de grande qualité, proposés par la Région sont présentés dans les Communes en Juillet ou en Août.

La Commune doit prendre en charge la réception qui clôt la manifestation (prévoir environ 1 000 personnes). Les produits à utiliser sont des produits locaux. Le budget estimé est de 2 000.00 €.

La commune doit également mettre à disposition des organisateurs une trentaine de bénévoles et des agents communaux.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la candidature de la commune.

Considérant l'incertitude de disposer d'une trentaine de bénévoles pendant cette période, madame le Maire propose de ne pas s'engager pour 2015 et de contacter les associations Frontenaysiennes afin d'envisager une candidature pour 2016.

Ont voté pour : 5

Abstention : 17

Contre : 1

DESIGNATION DE DELEGUES SUPPLEMENTAIRES AU COLLEGE ALBERT CAMUS

Par délibération du 4 Avril dernier, le conseil municipal avait désigné un délégué titulaire (Valérie MESNARD) et un délégué suppléant (Katia MAITRE). Il est nécessaire de désigner un deuxième délégué titulaire et un deuxième délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

- Deuxième délégué titulaire : Olivier POIRAUD
- Deuxième délégué suppléant : Alain CHAUFFIER

QUESTIONS DIVERSES

PARTENARIAT AVEC LA NOUVELLE REPUBLIQUE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Nouvelle République souhaite faire un article de 2 pages sur la Commune de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN. Le journal propose également de signer une convention de partenariat afin que tous les foyers de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN reçoivent un exemplaire de ce journal contenant la présentation de la commune pour un montant de 680.00 €.

Ont voté pour : 13

Contre : 5

Abstention : 5

DEVENIR DU LOGIS RUE GIANNESINI

Cette question est débattue à huis clos et ne fait pas l'objet d'une délibération du conseil Municipal.

La séance se termine à 23 heures.